

## Descriptif de module

Domaine : Santé  
Filière : Ergothérapie

### 1 Intitulé du module 2010-2011

**Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core)**

<b>Code</b> S.ER.SO.2120.F.10	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne

### 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b> 7 ECTS	<b>Langue(s)</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> mandarin	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> italien
---------------------------------	---	---

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autre

#### Autres prérequis

### 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

#### Compétences visées :

- A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.  
B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion à la santé.  
E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.  
F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisation ou d'institution.  
I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

#### Buts :

- Permettre à l'étudiant-e d'approfondir sa vision de la santé et de l'orienter vers une santé globale et positive à travers le concept de promotion à la santé.  
Développer la démarche générale de l'éducation à la santé versus éducation thérapeutique avec un focus important sur la démarche pédagogique et éducative en tenant compte des théories d'apprentissage et des théories sur le changement de comportement de santé.  
Permettre à l'étudiant-e d'appréhender un nouveau champ d'intervention, l'intervention communautaire et cerner l'intervention de l'ergothérapeute  
Repérer les spécificités du travail de l'ergothérapeute dans les soins à domicile.  
Mettre en évidence l'intérêt et la nécessité d'un travail en interdisciplinarité et en intersectorialité.  
Sensibiliser l'étudiant-e aux soins palliatifs et lui permettre de comprendre la spécificité de l'intervention en ergothérapie.  
Approfondissement d'éléments permettant de parfaire le raisonnement des ergothérapeutes.

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core)</b>	<b>2010-2011</b>
5	<p><b>Contenu et formes d'enseignement *</b></p> <p><b>5. Contenu et formes d'enseignement</b></p> <p><b>Unité 1 : Intervention communautaire, promotion et éducation à la santé (V.Pratz, I.Eiriz, C.Lando, M.Monin)</b></p> <p><b>Unité 2 : Ergothérapie et soins à domicile (H.Metraux, C.Genet, A Croset, M, Demurger, M.Ruth, ACuennet, M.Monin)</b></p> <p><b>Unité 3 : Ergothérapie et soins palliatifs (B.Jaquet, V Dafflon)</b></p> <p><b>Unité 4 : Raisonement clinique (S.Meyer)</b></p> <p><b>Modalités pédagogiques générales</b></p> <p>Cours magistraux Exercices Mise en situation simulée obligeant l'étudiant à expérimenter concrètement la situation problème Travaux de groupe</p> <p><b>Unité 1. Intervention communautaire, promotion et éducation à la santé</b> Acquérir des repères conceptuels et une méthodologie spécifique permettant d'intervenir dans des projets de promotion à la santé ou de prévention.</p> <p><b>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 32 h Démarche participative Cours ex cathedra Expérimentation de certaines situations problématiques en laboratoire Enquête sur le terrain pour le dossier.</p> <p><b>Unité 2. Ergothérapie et soins à domicile</b> Connaître l'évolution des soins à domicile dans le canton de Vaud, passage de l'OMSV à l'AVASAD</p> <p><b>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 48 h Cours ex cathedra Analyse de situations Enquête sur le terrain pour le dossier Présence obligatoire aux laboratoires</p> <p><b>Unité 3. Ergothérapie et soins palliatifs</b> Sensibiliser les étudiant-e-s aux soins palliatifs.</p> <p><b>Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 14h Cours ex cathedra Discussion</p> <p><b>Unité 4. Raisonement clinique</b> Connaître et repérer les diverses formes du raisonnement professionnel décrites en ergothérapie.</p> <p><b>Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 16 h Cours ex cathedra Exercices</p>		

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core)</b>	<b>2010-2011</b>
6	<b>Modalités d'évaluation et de validation *</b>		
	<b>Buts de l'évaluation</b>		
	Vérifier l'acquisition des concepts développés dans chaque unité d'enseignement et la capacité des étudiant-e-s à en effectuer des synthèses à partir d'analyse de situation, de vignettes cliniques ou d'expérimentations sur le terrain.		
	<b>Formes générales</b>		
	Lorsque les critères d'évaluation comprennent la présence obligatoire aux laboratoires, plus de 25% d'absence, quelle qu'en soit la raison, entraîne un travail complémentaire demandé par la responsable du module, en lien avec la thématique du laboratoire pour obtenir la validation des unités d'enseignement "ergothérapie et soins à domicile" et "intervention communautaire, promotion et éducation à la santé".		
	Examens écrits semaine 42 (à la fin du module)		
	Le dépôt du dossier et sa présentation orale se font à la semaine 42.		
	L'examen écrit de l'unité d'enseignement "intervention communautaire, promotion et éducation à la santé" compte pour 2/7 de la note.		
	L'examen écrit combiné des unités d'enseignements "soins palliatifs" et "ergothérapie et soins à domicile" compte pour 3/7 de la note.		
	La note obtenue aux exercices de l'unité d'enseignement, "raisonnement clinique" vaut 1/7 de la note finale du module		
	Le dossier écrit avec la présentation orale d'un travail de groupe (3 à 4 personnes) sur la thématique soit des soins à domicile soit de la promotion et éducation à la santé compte pour 1/7 de la note.		
	Toutes les unités sont notées au 1/4 de points.		
	<b>Unité 1. Intervention communautaire, promotion et éducation à la santé</b>		
	Vérifier l'acquisition des concepts de base de promotion à la santé de la prévention et de l'éducation du patient.		
	Vérifier que les étudiant-e-s fassent des liens entre démarches éducatives et le changement de comportements favorable à la santé aussi bien dans la communauté en général que sur les groupes à risques.		
	<b>Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Examen écrit		
	Élaboration d'un dossier avec présentation orale d'une synthèse à la classe.		
	Le dossier sera à choix entre l'unité d'enseignement « Ergothérapie et soins à domicile » et l'unité « Intervention communautaire et promotion à la santé ».		
	<b>Unité 2. Ergothérapie et soins à domicile</b>		
	Vérifier la compréhension de l'organisation et du travail de l'ergothérapeute dans un service d'aide et de soins à domicile du canton de Vaud.		
	Vérifier la compréhension de l'approche globale de l'ergothérapeute auprès de la population des chuteurs dans une perspective de prévention et de maintien à domicile de la personne.		
	<b>Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Examen écrit		
	L'examen écrit "Ergothérapie et les soins à domicile" est combiné avec "les Soins palliatifs" à partir d'une vignette clinique.		
	Élaboration d'un dossier avec présentation orale d'une synthèse à la classe.		
	Le dossier sera à choix entre l'unité d'enseignement "Ergothérapie et soins à domicile" et l'unité "Intervention communautaire, promotion et éducation à la santé".		
	<b>Unité 3. Ergothérapie et soins palliatifs</b>		
	Vérifier la compréhension du rôle et de la mission des soins palliatifs.		
	Vérifier l'intégration des aspects éthiques et d'une prise en charge pluridisciplinaire dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes en soins palliatifs		
	Vérifier que les étudiant-e-s ont intégré la spécificité du rôle de l'ergothérapeute dans les soins palliatifs.		
	<b>Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Examen écrit combiné avec l'unité d'enseignement "ergothérapie et les soins à domicile" à partir d'une vignette clinique.		
	<b>Unité 4. Raisonement clinique</b>		
	Vérifier la saisie de concepts enseignés sur leur repérage dans les réflexions des étudiants		
	<b>Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Evaluation sur la base des exercices rendus		
7	<b>Modalités de remédiation *</b>		7a <b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible		<input type="checkbox"/> remédiation possible
	<input type="checkbox"/> pas de remédiation		<input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation
	<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)
	<b>Autres modalités de remédiation</b>		
	Les examens écrits sont refaits en semaine 7		
	Le dossier est refait et représenté uniquement à l'écrit en semaine 7		
8	<b>Remarques</b>		
	En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation.		
	Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est où sont remédiée-s.		
	La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session.		
	En remédiation, toute note inférieure à 4.0 entraîne un F et la répétition du module.		
	Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.		
	En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.		
9	<b>Bibliographie</b>		
10	<b>Enseignants</b>		

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core)</b>	<b>2010-2011</b>
---	---------------------------	--	------------------

**Nom du responsable de module \***  
MONIN Michelle

**Descriptif validé le \***  
21.09.2010

**Descriptif validé par \***  
MEYER Sylvie

## Descriptif de module

Domaine : Santé  
Filière : Ergothérapie

<b>1 Intitulé du module</b>		<b>Formation pratique niveau II (Intermediate Core)</b>		<b>2010-2011</b>
<b>Code</b> S.ER.SO.2121.F.10	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 21 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> mandarin <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> italien			
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b>				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
<p>A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.</p> <p>B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.</p> <p>C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap.</p> <p>D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie.</p> <p>E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.</p> <p>F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions.</p> <p>G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.</p> <p>H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.</p> <p>I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.</p> <p><b>Buts</b>          La deuxième période de formation pratique met l'accent sur les cadres de référence théoriques et les modèles de pratique, ainsi que sur les preuves scientifiques (EBP) :          Développer des démarches d'ergothérapie dans les domaines de la santé mentale, de la santé communautaire, de l'enfance.          Intégrer réciproquement des connaissances théoriques et des savoirs d'expérience.          Identifier des cadres de référence et des modèles pertinents aux diverses situations rencontrées.          Rechercher des fondements scientifiques utiles à l'évaluation de la situation, à la planification et à la réalisation de l'intervention et à l'évaluation des résultats.          Porter un regard réflexif sur la pratique professionnelle et développer ses capacités de raisonner de façon critique.          Approfondir des aspects liés à l'interdisciplinarité.</p>				

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Formation pratique niveau II (Intermediate Core)</b>	<b>2010-2011</b>
5	<p><b>Contenu et formes d'enseignement *</b></p> <p><b>Unité 1 Formation pratique niveau II Transition (praticiens et praticiennes formatrices), 17 ECTS</b>  <b>Unité 2 Analyses de pratique (C. De Preux; A. Capuzzi; V. Stucki), 2 ECTS</b>  <b>Unité 3 Dossier thématique clinique (M. Jaques ; V. Stucki), 2 ECTS</b></p> <p><b>Modalités pédagogiques générales</b>            Semestre 5, semaines 43 à 6            La formation pratique de niveau II comprend 14 semaines d'exercice de l'ergothérapie, deux fois deux jours consécutifs d'analyse de pratique dans le stage et une session au terme de celui-ci, ainsi que la réalisation d'un dossier thématique clinique.</p> <p><b>Unité 1 Formation pratique niveau II : Transition</b>            Utiliser les cadres de référence et les modèles appris durant la formation à l'école ou enseignés par les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices à la détermination des problématiques.            S'engager dans un questionnement permettant la recherche des preuves scientifiques.            Suivre des cas en appliquant des principes de la pratique scientifiquement fondée sur l'ensemble de la démarche.            Déterminer et utiliser des procédures et des instruments de mesure d'évaluation adéquats.            Produire des plans et des programmes de traitement pertinents aux usager·ère·s, à leurs occupations, à leur maladie et à leur contexte de vie.            Gérer des séances d'ergothérapie en faisant progresser l'intervention.            Remplir les tâches administratives et de gestion usuelle des ergothérapeutes (dossiers, fournisseurs, assurances).            Interagir avec les autres professionnel·le·s de l'institution en particulier en prenant la parole.</p> <p><b>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques</b>            Apprentissages dans le milieu de pratique effectués sous supervision directe des praticiens formateurs, praticiennes formatrices, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la hes-so" ainsi qu'au "Contrat pédagogique tripartite".</p> <p><b>Unité 2. Analyses de pratique</b>            D'une manière générale, les analyses de pratique permettent de porter un regard réflexif sur la pratique, de traiter de manière approfondie des thèmes communs à plusieurs lieux de pratique. Elles mettent particulièrement l'accent sur les modèles et les cadres de référence permettant de construire les situations rencontrées. Elles s'attachent à favoriser les pratiques probantes en identifiant les questions permettant de mener une recherche de preuves, les démarches à entreprendre pour y parvenir, les bases de données intéressantes et leur emploi. Elles encouragent à réfléchir aux limites des preuves et à la manière d'ajuster des démarches scientifiques et la pratique centrée sur le client. Elles permettent aux étudiant·e·s de réfléchir au sens de leurs interventions dans un contexte plus large que le service qui les accueille et de la communauté.</p> <p><b>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques</b>            44 h (4h de préparation des objectifs de stage, 2x2 jours durant le stage et 1 jour au retour du stage); une visite de stage.            Trois groupes d'une douzaine d'étudiant·e·s sont constitués et stabilisés pour l'ensemble des analyses de pratique du stage.            La description des analyses de pratique et celle du rapport de stage figurent dans le document "Analyse de pratique et dossier thématique clinique niveau II".</p> <p><b>Unité 3. Dossier thématique clinique</b>            Le dossier thématique clinique (DTC II) est un document d'une quinzaine de pages qui propose une collecte d'informations en lien avec une thématique rencontrée pendant le stage. Il permet de s'entraîner à poser un dispositif de collecte d'informations, de les rassembler et de les analyser.            Dans sa rédaction le dossier suit le "Guide de présentation des documents écrits présentés dans la filière Ergothérapie"</p>		

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Formation pratique niveau II (Intermediate Core)</b>	<b>2010-2011</b>
6	<b>Modalités d'évaluation et de validation *</b>		
	<b>Buts de l'évaluation</b>		
	L'évaluation vérifie que l'étudiant-e a acquis les compétences requises pour ce niveau de stage, en particulier le recours aux modèles de pratique et aux cadres de référence et la démarche EBP.		
	<b>Formes générales</b>		
	La formation pratique vaut 17 ECTS; 17/21 de la note du module. Les analyses de pratique valent 2 ECTS; 2/21 de la note du module. Le dossier thématique clinique vaut 2 ECTS; 2/21 de la note. Les trois unités de cours sont notées au 1/4 de point. L'évaluation de la partie pratique du module est confiée aux praticiens formateurs et formatrices, sur la base du "Formulaire d'évaluation de la formation pratique" et du "Contrat pédagogique tripartite". Les évaluations des analyses de pratique et du dossier thématique clinique sont réalisées par les enseignant-e-s de l'école.		
	<b>Unité 1 Formation pratique niveau I : Transition</b>		
	Vérifier l'atteinte des 7 compétences de formation pratique. Capacité à : déterminer les instruments des mesures pertinents, juger des résultats et de leurs incidences sur le plan d'intervention ; définir et réaliser techniquement des interventions complètes en relation avec des cadres de référence et des modèles spécifiques auprès de clientèle diverses ; ajuster des séances de traitement scientifiquement fondées, centrées sur l'utilisateur, sur ses occupations et son contexte de vie; entrer en relation avec des usagers dans des situations psychiques et mentales difficiles ; s'intégrer dans le travail interdisciplinaire et communiquer avec les partenaires du service et du réseau; documenter les interventions et gérer des relations avec des fournisseurs et les tiers payants La formation pratique est évaluée par chaque praticien ou praticienne formatrice selon les attentes posées sur le formulaire d'évaluation. Les modalités spécifiques figurent dans le « Contrat pédagogique tripartite ». Au fil du stage l'évaluation est formative. L'évaluation sommative est effectuée à mi-stage, puis au terme du stage. Les éléments d'information concernant l'évaluation figurent dans le « manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique ». Les indications pédagogiques et administratives figurent dans les « Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO ».		
	<b>Unité 2. Analyses de pratique</b>		
	Vérifier la capacité de réaliser une démarche professionnelle fondée sur des preuves scientifiques, des cadres de référence et des modèles de pratiques et à construire des interventions dans des situations complexes. L'évaluation des analyses de pratique inclut la qualité de la participation aux analyses de pratique et la qualité du rapport de stage en cours de production et définitif. Les critères spécifiques figurent dans le « Formulaire d'évaluation de l'analyse de pratique et du rapport de formation pratique (NIVEAU II) » L'absence aux analyses de pratique quelle qu'en soit la raison entraîne un 0. En cas d'absence pour maladie ou accident, seulement, un travail compensatoire peut être négocié avec l'enseignant-e. La non-reddition du rapport de stage au-delà de la semaine 27 entraîne un F à la période de formation pratique de niveau I.		
	<b>Unité 3. Dossier thématique clinique</b>		
	Vérifier la capacité de mener une démarche raisonnée d'obtention et d'analyse d'informations. Se référer au « Formulaire d'évaluation du dossier thématique clinique II (DTC 2 ) ». Le dossier thématique est en principe remis à la semaine 15. Non rendu à la semaine 27, il entraîne l'échec du module de formation pratique niveau II.		
7	<b>Modalités de remédiation *</b>	7a	<b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible		<input type="checkbox"/> remédiation possible
	<input type="checkbox"/> pas de remédiation		<input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation
	<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)
	<b>Autres modalités de remédiation</b>		
	L'échec du module entraîne sa répétition durant la période de formation pratique de suivante. Lorsque la période de formation pratique de niveau II est échouée, l'étudiant-e continue sa formation académique, mais la période de formation pratique suivante est du niveau II, même si elle dure 17 semaines. Le nombre de crédits attribués correspond à la durée effective de la nouvelle période de formation pratique (23). une période de formation pratique de 14 semaines, mais de niveau III est refaite en fin de formation dans un autre service d'ergothérapie. Les modalités sont discutées entre la filière et l'étudiant-e.		
8	<b>Remarques</b>		
	En raison des limites informatiques imposées, certains contenus du descriptif ont été supprimés.		
9	<b>Bibliographie</b>		
10	<b>Enseignants</b>		
	<b>Nom du responsable de module *</b>		
	JAQUES Michel		
	<b>Descriptif validé le *</b>	<b>Descriptif validé par *</b>	
	24.09.2010	MEYER Sylvie	

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1 <b>Intitulé du module</b>		<b>Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)</b>		2010-2011
<b>Code</b> S.ER.SO.2122.F.10	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 6 ECTS	<b>Langue(s)</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> mandarin	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> italien		
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b>				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
<b>Compétences visées</b>				
A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations ainsi que la participation sociale et le handicap. E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'institutions.				
<b>Buts</b>				
Approfondir les connaissances des techniques d'évaluation et d'intervention auprès de populations spécifiques en psychiatrie et santé mentale. Approfondir les connaissances en neuropsychologie, en santé mentale, afin d'affiner les évaluations et d'optimiser les interventions de l'ergothérapeute auprès des usagers et usagères. Approfondir les connaissances des techniques d'évaluation et d'interventions auprès d'enfants avec des troubles envahissants du développement (TED). Acquérir des connaissances de base sur les évaluations et les interventions psychosociales auprès d'adultes avec un handicap mental.				



## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)</b>	<b>2010-2011</b>
5	<p><b>Contenu et formes d'enseignement *</b></p> <p><b>Unité 1. Evaluation et intervention en santé mentale, 3 ECTS</b> (V. Stucki, C. Bonetti, M.-J. Manidi, A.-C. Pfister El Maliki, C. Zanchettin, M. Holzer, M. Perriraz-Bourry, V. Baudinat, F. Fleury, R. Schuler)</p> <p><b>Unité 2. Evaluation et intervention en neuropsychologie, 1 ECTS</b> (R. Leroy)</p> <p><b>Unité 3. Evaluation et intervention auprès d'enfants, 1 ECTS</b> (E. Rossini-Drecq)</p> <p><b>Unité 4. Handicap mental, 1 ECTS</b> (V. Fernandez)</p> <p><b>Modalités pédagogiques générales</b> 96h Cours ex cathedra, lectures, exercices, discussions, travaux de groupe. Présence obligatoire aux cours. Au-delà de 4h d'absences par ECTS (25%) par unité d'enseignement, un travail complémentaire est demandé à l'étudiant-e par la responsable de module pour la validation du module. Les étudiant-e-s effectuent au fil du cours les lectures et exercices demandés.</p> <p><b>Unité 1. Evaluation et intervention en santé mentale</b> L'évaluation ergothérapeutique en psychiatrie, santé mentale. Outils d'évaluation selon différents cadres de référence et modèles de pratique : outils MOHO, outils TCC et Bio-psycho-sociaux. Intervention en soins aigus et en réhabilitation. Interventions auprès d'usagers ayant des troubles mentaux et du comportement spécifiques (troubles bipolaires, dépendances) Intervention auprès de populations spécifiques (adolescents, personnes âgées, migrants). Approche sociale et communautaire en réhabilitation (troubles chroniques).</p> <p><b>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 48 h.</p> <p><b>Unité 2. Evaluation et intervention en neuropsychologie</b> Cadre de l'intervention en neuropsychologie. Contextes et éléments différenciant les populations prises en charge dans les versants neurologique et psychiatrique Fonctions neuropsychologiques et troubles du comportement dans des affections neurologiques (TCC, AVC) et psychiatriques (dépression, troubles bipolaires, schizophrénie). Intégration des résultats des bilans neuropsychologiques dans l'analyse des situations de handicap de populations souffrant de troubles neurologiques et psychiatriques.</p> <p><b>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 16 h.</p> <p><b>Unité 3. Evaluation et intervention auprès d'enfants</b> Premières évaluations ergothérapeutiques (aspects sensoriels, troubles du comportement, cognition sociale, niveau ludique, fonctions exécutives, autonomie dans la vie quotidienne). Techniques d'interventions : cognitivo-comportementales ou psychoéducatives (Teacch, ABA), sensorielles, de développement de la cognition sociale et des capacités ludiques.</p> <p><b>Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 16 h.</p> <p><b>Unité 4. Handicap mental</b> Déficience mentale, troubles psychiques et handicap psycho-social Handicap mental et troubles psychiatriques associés. Evaluations et interventions ergothérapeutiques. Collaboration interdisciplinaire et travail en réseau.</p> <p><b>Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques</b> 16 h.</p>		

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)</b>	<b>2010-2011</b>
6	<b>Modalités d'évaluation et de validation *</b>		
	<b>Buts de l'évaluation</b>		
	Vérifier l'acquisition des contenus des thématiques étudiées dans chaque unité d'enseignement et la capacité à les mobiliser dans une démarche clinique.		
	<b>Formes générales</b>		
	Dossiers, présentations orales.		
	Les conditions et les critères d'évaluation spécifiques sont présentés au démarrage des unités de cours par chaque responsable d'unité de cours.		
	La note finale du module est calculée proportionnellement à la durée des différentes unités d'enseignement faisant l'objet d'une évaluation.		
	L'unité d'enseignement Evaluation et intervention en santé mentale compte pour 1/2 de la note du module. Pour les trois autres unités d'enseignement (Evaluation et intervention en neuropsychologie, Evaluation et intervention auprès d'enfants et Handicap mental), les étudiant-e-s, en groupe ou individuellement, choisissent une des trois unités sur laquelle ils ou elles sont évalué-e-s (avec un nombre minimum de 11 étudiant-e-s par unité d'enseignement). Cette évaluation compte pour 1/2 de la note du module.		
	Semaine 27 ou au fil du cours suivant les unités.		
	<b>Unité 1. Evaluation et intervention en santé mentale</b>		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à faire des liens entre des données cliniques et les modalités d'évaluations et d'interventions en ergothérapie (en lien avec les cadre de référence et modèles de pratique), à partir d'une situation spécifique d'un usager ou d'une usagère.		
	<b>Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Qualité de l'évaluation et de l'intervention proposée, clarté de la présentation, qualité des réponses aux questions, ainsi que qualité des questions posées en tant que « groupe critique ».		
	Au terme des cours ex-cathedra, une série de vignettes cliniques ajustées aux thématiques abordées en cours est soumise aux étudiant-e-s. Les étudiant-e-s, par groupe de trois, se répartissent les vignettes, puis élaborent et présentent dans un dossier écrit une évaluation et une intervention. Chaque groupe présente ensuite oralement de façon synthétique son travail durant 15 minutes à une moitié de classe. Un autre groupe de trois étudiant-e-s leur adresse, en qualité de « groupe critique », des questions, puis les expert-e-s font de même dans le but d'engager une brève discussion autour des travaux présentés (15 min.).		
	<b>Unité 2. Evaluation et intervention en neuropsychologie</b>		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à faire le lien entre les éléments théoriques et les modalités d'intervention à partir d'une situation clinique spécifique.		
	<b>Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Qualité de l'analyse de la situation et des réponses aux questions		
	Préparation d'un dossier par groupe de deux étudiant-e-s à partir d'une vignette clinique proposée par l'enseignante.		
	<b>Unité 3. Evaluation et intervention auprès d'enfants</b>		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à mobiliser les contenus du cours pour analyser une situation clinique spécifique et proposer des éléments d'intervention.		
	<b>Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Qualité de l'analyse de la situation et de l'intervention proposée.		
	Préparation d'un dossier par groupe de deux étudiant-e-s à partir d'une vignette clinique proposée par l'enseignante.		
	<b>Unité 4. Handicap mental</b>		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à mobiliser les contenus du cours pour proposer une intervention ergothérapeutique spécifique à une personne en situation de handicap mental avec des troubles psychiatriques associés.		
	<b>Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Qualité de l'analyse de la situation et de l'intervention proposée.		
	Synthèse d'une page environ de l'intervention ergothérapeutique proposée pour une vignette clinique soumise par les enseignant-e-s et présentation orale dans le cadre du dernier cours.		
7	<b>Modalités de remédiation *</b>		
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		
7a	<b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b>		
	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		
	<b>Autres modalités de remédiation</b>		
8	<b>Remarques</b>		
	En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Semaine 37.		
	Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s.		
	Les dossiers sont corrigés et complétés.		
	Les présentations orales sont complétées par écrit.		
	La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session.		
	En remédiation, toute note inférieure à 4 entraîne un F et la répétition du module.		
	Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.		
	En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.		
9	<b>Bibliographie</b>		
10	<b>Enseignants</b>		
	<b>Nom du responsable de module *</b>		
	STUCKI Virginie		

## Descriptif de module

*Domaine : Santé*  
*Filière : Ergothérapie*

1 <b>Intitulé du module</b>	<b>Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)</b>	<b>2010-2011</b>
<i>Descriptif validé le *</i> 21.12.2010	<i>Descriptif validé par *</i> MEYER Sylvie	

## Descriptif de module

Domaine : Santé  
Filière : Ergothérapie

<b>1 Intitulé du module</b>		<b>Communication et technologie (Advanced core)</b>		<b>2010-2011</b>
<b>Code</b> S.ER.SO.2123.F.10	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 6 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> bilingue <input type="checkbox"/> espagnol <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> mandarin			
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b>				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
<b>Compétences visées</b>				
A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie. E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.				
<b>Buts</b>				
Maîtriser des méthodes d'analyses de données, de présentation et de diffusion de résultats. Maîtriser les principes de base pour l'adaptation de systèmes informatiques et électroniques. Connaître les fonctions d'accessibilité et d'adaptation des logiciels courants et connaître des logiciels spécialisés. Être en mesure de communiquer adéquatement dans des situations d'utilisateur complexes. Connaître et appliquer des moyens de promotion de la profession.				

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1	<b>Intitulé du module</b>	<b>Communication et technologie (Advanced core)</b>	<b>2010-2011</b>
5	<p><b>Contenu et formes d'enseignement *</b></p> <p><b>Unité 1. Technologie et adaptation, 2 ECTS</b> (C.-A. Badoux ; A.-D. Lalande ; Y. Magnin ; A. Schabaille)  <b>Unité 2. Recherche : analyse et communication, 2 ECTS</b> (M. Bertrand Leiser ; P.-E. Gaberel)  <b>Unité 3. Promotion de l'ergothérapie, 1 ECTS</b> (V. Bertschi)  <b>Unité 4. Communication professionnelle en santé : habiletés relationnelles avancées, 1 ECTS</b> (L. Oppizzi)</p> <p><b>Modalités pédagogiques générales</b>            96 h de cours.            Cours ex cathedra, exercices pratiques.</p> <p><b>Unité 1. Technologie et adaptation</b>            Possibilités d'adaptation des systèmes d'exploitation, des logiciels et du matériel informatique courants en vue d'augmenter la participation de personnes ayant des déficiences de l'appareil locomoteur, de la vue ou de la parole. Programmes, logiciels et appareils spécifiques pour la communication, l'apprentissage, le travail, les loisirs (essentiellement) destinés à des personnes ayant des déficiences de l'appareil locomoteur, de la vue ou de la parole. Notions de domotique.</p> <p><b>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques</b>            40 h            Les étudiant-e-s effectuent au fil du cours les exercices .</p> <p><b>Unité 2. Recherche : analyse et communication</b>            Analyse des données qualitatives, notamment avec le logiciel TAMS.            Protocole de recherche, méthodologie des revues systématiques, présentation et diffusion des résultats (graphique et tableau, travail de Bachelor, affiche, article).</p> <p><b>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques</b>            28 h            Les étudiant-e-s effectuent au fil du cours les exercices .</p> <p><b>Unité 3. Promotion de l'ergothérapie</b>            Stratégies de marketing.            Supports promotionnels.            Publics cibles.</p> <p><b>Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques</b>            12h</p> <p><b>Unité 4. Communication professionnelle en santé: habiletés relationnelles avancées</b>            Techniques avancées d'entretien (protocoles divers et approfondissement de l'entretien motivationnel, approche narrative, investigation appréciative).            Etudes de cas complexes rapportés par les étudiant-e-s.</p> <p><b>Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques</b>            16 h            Application des techniques à l'aide de jeux de rôles.</p>		

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

<b>1</b>	<b>Intitulé du module</b>	<b>Communication et technologie (Advanced core)</b>	<b>2010-2011</b>
<b>6</b>	<b>Modalités d'évaluation et de validation *</b>		
	<b>Buts de l'évaluation</b>		
	Vérifier l'application des connaissances relatives à l'analyse de données qualitatives, aux règles de présentation des résultats, aux adaptations technologiques, à des actions de promotion et à des techniques de communication.		
	<b>Formes</b>		
	Dossiers, réalisations et exercices pratiques, journal de bord, présentation orale et présence. La note finale du module est calculée proportionnellement aux crédits des différentes unités d'enseignement faisant l'objet d'une évaluation. Les unités sont notées au 1/4 de point.		
	<b>Unité 1. Technologie et adaptation</b>		
	Vérifier la capacité à appliquer des analyses spécifiques et à proposer des solutions efficaces de même que la capacité à réaliser des adaptations.		
	<b>Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Réalisation pratique (contacteur et adaptation de souris, seul) et dossier (à deux) à réaliser pendant les cours et à remettre à la fin des journées. Critères : Qualité et pertinence des analyses et des solutions ; qualité des réalisations. Dossier et réalisations pratiques valent chacun pour 1/3 de la note de l'unité d'enseignement.		
	<b>Unité 2. Recherche : analyse et communication</b>		
	Vérifier la capacité à appliquer des méthodes d'analyse de données qualitatives et à appliquer les règles de présentation des résultats.		
	<b>Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Un premier dossier (à deux) d'analyse de données qualitatives. Un second dossier (à deux) comprenant un tableau, un graphique et un résumé. Les dossiers sont à remettre à la semaine 27. Critères : Qualité de l'analyse et respect des règles de la présentation. Les dossiers valent chacun 1/2 de la note de l'unité d'enseignement.		
	<b>Unité 3. Promotion de l'ergothérapie</b>		
	Vérifier la capacité à appliquer des actions de promotion de l'ergothérapie tenant compte du public cible et des stratégies de marketing présentées.		
	<b>Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Production en groupes (de 3 ou 4 personnes) d'un flyer présentant un service d'ergothérapie avant la fin du cours et présentation orale durant le cours. Critères : Qualité des contenus du flyer (description du service, de l'ergothérapie et adéquation par rapport au public cible), qualité de la forme du flyer (créativité, esthétique, finitions), qualité de la présentation orale (forme, contenu et autocritique).		
	<b>Unité 4. Communication professionnelle en santé: habiletés relationnelles avancées</b>		
	Vérifier la capacité à communiquer dans une situation clinique et à analyser une situation clinique sous l'angle d'une des techniques de la communication vues en classe.		
	<b>Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Présence et participation, production d'un journal de bord (déposé sur Moodle) et dossier de trois pages maximum présentant un cas clinique. Le journal et le dossier sont à remettre à la semaine 27. Critères : Qualité et pertinence de l'analyse du cas clinique à l'aide des concepts de communication vus en classe.		
<b>7</b>	<b>Modalités de remédiation *</b>		<b>7a</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b> <input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)
	<b>Autres modalités de remédiation</b>		
	La remédiation consiste en la réalisation des dossiers, du flyer ou de la présentation d'un cas clinique. Pour les réalisations nécessitant du matériel spécifique ou pour la présentation orale, un dossier en lien avec les contenus du cours sera demandé. Les dossiers, le flyer sont à rendre à la semaine 37.		
<b>8</b>	<b>Remarques</b>		
	En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule la ou les unités de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unités remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unités remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unités réussie-s en 1 <sup>re</sup> session. L'échec à la remédiation entraîne l'échec de l'année. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.		
<b>9</b>	<b>Bibliographie</b>		
<b>10</b>	<b>Enseignants</b>		
	<b>Nom du responsable de module *</b>		
	BERTRAND LEISER Martine		
	<b>Descriptif validé le *</b>		<b>Descriptif validé par *</b>
	09.02.2011		MEYER Sylvie

## Descriptif de module

Domaine : Santé  
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Option 2 (Specialised Minor)		2010-2011
<b>Code</b> S.ER.SO.2125.F.10	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input checked="" type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<b>Type de module</b> <input type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input checked="" type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 10 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> mandarin		<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> italien	
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b>				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
<b>Compétences visées</b>				
A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap. D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie. E. Communiquer et collaborer avec les usager·ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.				
<b>Buts</b>				
Les étudiant-e-s approfondissent ou prennent connaissance des traitements et des techniques d'intervention en ergothérapie. Ils et elles approfondissent des enseignements reçus dans les années précédentes et enrichissent leurs connaissances dans des domaines spécifiques. Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.				
<b>5 Contenu et formes d'enseignement *</b>				
<b>Unité 1. Dossiers thématiques et activités spéciales, 6 ECTS</b> (S. Meyer) <b>Unité 2. Interventions en pathologie de la main, 2 ECTS</b> (J. Jucker) <b>Unité 3. Rééducation sensitive, 1 ECTS</b> (N. Desfoux, C. Spicher) <b>Unité 4. Approfondissement en pratique centrée sur le client, 1 ECTS</b> (I. Margot-Cattin) <b>Unité 5. Eveil de coma, 1 ECTS</b> (L. Munch) <b>Unité 6. Orthèses de posture pour la position assise, 1 ECTS</b> (B. Cavin, M. Ciuffi) <b>Unité 7. Masques en plâtre et papier, 1 ECTS</b> (A. Rouzeau) <b>Unité 8. Activités graphiques, 1 ECTS</b> (D. Pellaud) <b>Unité 9. Activités textiles, 1 ECTS</b> (V. Beez) <b>Unité 10. Positionnement en fauteuil roulant, 1 ECTS</b> (E. Prost) <b>Unité 11. Communication professionnelle en santé : processus de groupe 2, 1 ECTS</b> (L. Oppizzi) <b>Unité 12. Science de l'occupation : déprivation, 1 ECTS</b> (G. Whiteford)				
<b>Modalités pédagogiques générales</b>				
Les étudiant-e-s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir 10 ECTS et s'y inscrivent. Les étudiant-e-s inscrits sont tenus de suivre l'unité choisie. Cours ex cathedra, Atelier, Recherches documentaires, Visite, Supervision, Séminaire				
<b>Détail des unités</b>				
Veuillez vous référer au fichier sur Cyberlearn				

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Option 2 (Specialised Minor)** **2010-2011**

6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

**Formes générales**

Modalités d'évaluation variables selon les unités : production d'objets, participation, présentation à la classe, dossiers  
La note finale du module est calculée proportionnellement à la durée des différentes unités d'enseignements choisies par l'étudiant-e. Toutes les unités sont notées au 1/4 de point.

Présence et participation. Qualité des travaux effectués et rendus.

Pendant le cours ou en semaine 7 au plus tard pour les documents à rendre. Si l'étudiant-e n'a pas présenté suffisamment de cours ou de dossiers thématiques et d'activités spéciales pour obtenir 10 ECTS, la note du module n'est pas calculée, mais le module n'est pas en remédiation. Un dossier non-rendu pour les unités 2 à 12 entraîne un 0 à l'unité d'enseignement.

**Détails des buts et critères d'évaluation des unités**

Veillez vous référer au fichier sur Cyberlearn

**Modalités spécifiques d'évaluation des unités**

Unité 1. Dossier

Unité 2. Document écrit et présentation orale

Unité 3. Examen écrit de type QCM d'une heure en semaine 27

Unité 4. Prise de position écrite

Unité 5. Examen écrit en semaine 27

Unité 6. Fabrication d'une coque par groupe de deux étudiants.

Unité 7. Réalisation d'un masque

Unité 8. Production de matériel et présentation des travaux en classe.

Unité 9. Projet écrit et réalisation d'un vêtement. Projet présenté lors du premier jour de cours.

Unité 10. Réalisation d'un positionnement

Unité 11. Constitution d'un journal de bord

Unité 12. Participation

7 **Modalités de remédiation \***

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Autres modalités de remédiation**

La note du module est calculée lorsque 10 ECTS au minimum peuvent être comptabilisés. Toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant

entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s

(notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. Les dossiers thématiques sont corrigés. Les ECTS des dossiers non rendus ne sont pas comptabilisés.

Les dossiers techniques et les analyses sont complétés et corrigés. Les objets partiellement faits sont terminés.

Semaine 27 ou 37 selon les unités d'enseignement. Mais il ne peut y avoir de remédiation si l'étudiant-e n'a pas présenté au minimum 10 ECTS.

8 **Remarques**

En raison des limites informatiques imposées, certains contenus de ce descriptif ont été supprimés.

Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des cours à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant-e-s s'inscrivent pour 10 ects au minimum (comprenant les dossiers thématiques et activités spéciales).

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

**Nom du responsable de module \***

MARGOT-CATTIN Isabel

**Descriptif validé le \***

21.12.2010

**Descriptif validé par \***

MEYER Sylvie



## Descriptif de module

Domaine : Santé  
Filière : Ergothérapie

<b>1 Intitulé du module</b>		<b>Contextes socio-sanitaires (Advanced Related)</b>		<b>2010-2011</b>
<b>Code</b> S.ER.SO.2224.F.10	<b>Type de formation *</b>			
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>	
<input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<input type="checkbox"/> module principal <input checked="" type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 5 ECTS	<b>Langue(s)</b>			
	<input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> bilingue <input type="checkbox"/> espagnol <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> mandarin			
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b>				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.				
<b>Buts</b>				
Les étudiant-e-s seront introduits à l'économie de la santé, aux projets de prévention de la santé publique, aux déterminants anthropologiques de la santé, à une perspective historique des professions soignantes.				
<b>5 Contenu et formes d'enseignement *</b>				
<b>Unité 1 : Politiques de prévention, 1 ECTS</b> (E. Henny, C. Wyssmuller) <b>Unité 2 : Economie de la santé, 2 ECTS</b> (P. Gobet) <b>Unité 3 : Histoire de la santé, 1 ECTS</b> (A. Bosson) <b>Unité 4 : Anthropologie de la santé, 1 ECTS</b> (V. Stucki)				
<b>Modalités pédagogiques générales</b>				
80 h de cours.				
<b>Unité 1. Politiques de prévention</b>				
Politiques publiques de prévention de promotion et de répression dans le domaine de la santé. La prévention des accidents (bpa) (4 h) ; maltraitance : sanctions en droit pénal, mesures de protection en droit civil, et signalement de maltraitance pour les mineurs (12 h).				
<b>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques</b>				
16h de cours.				
<b>Unité 2. Economie de la santé</b>				
En économie de la santé, les étudiants pourront distinguer santé et prestations de santé, et seront introduits :				
a) aux dispositifs destinés à l'attribution d'une valeur monétaire à la vie et à la santé b) à l'aspect de la concurrence dans le domaine sanitaire et aux notions de rationnement et rationalisation c) aux critères d'adéquation, d'efficacité, et d'économicité d) à l'importance économique et aux mécanismes de financement du secteur sanitaire e) aux réformes en cours de la LAMal.				
<b>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques</b>				
16h de cours.				
<b>Unité 3. Histoire de la santé</b>				
Histoire sociale de la médecine occidentale sur la longue durée (moyen âge-20e siècle), avec éclairage sur les apports des autres civilisations et des périodes antérieures: Histoire des institutions et des professions de la santé; histoire des techniques médicales; évolution des représentations de la santé, de la maladie, du patient.				
<b>Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques</b>				
16h de cours.				
<b>Unité 4. Anthropologie de la santé</b>				
1) La construction sociale du corps et l'émergence du corps objet de la médecine traditionnelle. 2) Les modèles culturels d'inconduite et l'efficacité thérapeutique. 3) L'expérience de la maladie : logiques d'actions et rationalités du côté des patients et de l'institution médicale. 4) Une "crise" de la médecine ?				
<b>Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques</b>				
16h de cours.				

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

<b>1</b>	<b>Intitulé du module</b>	<b>Contextes socio-sanitaires (Advanced Related)</b>	<b>2010-2011</b>
<b>6</b>	<b>Modalités d'évaluation et de validation *</b>		
	<b>Buts de l'évaluation</b>		
	Vérifier que l'étudiant-e ait acquis les notions figurant dans les unités d'enseignement du module.		
	<b>Modalités d'évaluation générales</b>		
	Examen oral d'Economie de la santé et de Politiques de prévention vaut pour 1/2 de la note du module. Dossier écrit d'Anthropologie ou d'Histoire valant pour 1/2 de la note du module. Chacun des deux examens est noté au 1/4 de point. Reddition des dossiers en semaine 24. Examen oral en semaine 27		
	<b>Unités 1 et 2. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	Un examen oral en économie de la santé, couvrant également les notions vues dans les politiques de prévention publiques ou parapubliques. La passation de l'examen se fait par groupes.		
	<b>Unités 3 et 4. Modalités spécifiques d'évaluation</b>		
	L'étudiant réalisera un dossier en histoire de la santé OU en anthropologie de la santé. Le dossier devra comporter une quinzaine de page sur un thème attribué par l'enseignant.e. Critères d'évaluation : qualité rédactionnelle et conceptuelle.		
<b>7</b>	<b>Modalités de remédiation *</b>		<b>7a</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b> <input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)
	<b>Autres modalités de remédiation</b>		
	La remédiation de l'examen oral et celle du dossier écrit ont lieu en semaine 37.		
<b>8</b>	<b>Remarques</b>		
	En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. L'examen oral est refait. Le dossier est complété ou corrigé. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.		
<b>9</b>	<b>Bibliographie</b>		
<b>10</b>	<b>Enseignants</b>		
	<b>Nom du responsable de module *</b>		
	OPPIZZI Luca		
	<b>Descriptif validé le *</b>	<b>Descriptif validé par *</b>	
	21.12.2010	MEYER Sylvie	

## Descriptif de module

Domaine : Santé  
Filière : Ergothérapie

<b>1 Intitulé du module</b>		<b>Travail de bachelor projet</b>		<b>2010-2011</b>
<b>Code</b> S.ER.SO.2527.F.10	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne	
<b>2 Organisation</b>				
<b>Crédits ECTS *</b> 5 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> mandarin		<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> italien	
<b>3 Prérequis</b>				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
<b>Autres prérequis</b>				
<b>4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>				
I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.				
<b>Buts</b> Permettre aux étudiant-e-s de produire un projet de travail de bachelor.				
<b>5 Contenu et formes d'enseignement *</b>				
<b>Modalités pédagogiques générales :</b> 5 heures d'encadrement, 150 heures de travail.				
<b>Unité 1. Travail de Bachelor, projet :</b> Production d'un thème de travail de bachelor en conformité avec le guide des mémoires et comprenant notamment: - Recherche documentaire en relation avec le thème choisi - Construction d'une problématique - Ebauche d'un cadre conceptuel - Définition de questions des questions et/ou hypothèses de recherche - Définition d'une méthodologie adéquate.				
<b>Modalités pédagogiques spécifiques :</b> Tutorat pour chaque étudiant-e ou groupe d'étudiant-e-s effectuant un travail de bachelor par un-e professeur-e de l'école (réfèrent-e). Encadrement par un-e directeur-riche. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école. Le guide de réalisation des travaux de bachelor est accessible sur le site <www.eesp.ch>.				
<b>6 Modalités d'évaluation et de validation *</b>				
<b>Buts de l'évaluation :</b> Vérifier la qualité et la faisabilité du projet				
<b>Modalités spécifiques :</b> Soutenance du projet devant un jury composé du ou de la réfèrent-e et du ou de la directeur-riche. Les séances sont organisées par l'étudiant-e. La séance dure environ 30 mn. Document écrit de 5 à 10 pages remis à l'avance (en principe quelques jours) comprenant : - une introduction donnant la motivation du sujet - le but du travail - une problématique élaborée à partir la recension partielle des écrits - les questions et/ou les hypothèses de recherche - la méthodologie envisagée pour collecter et analyser les données (y compris au plan de la faisabilité) - les considérations éthique, un échéancier, les références bibliographiques.				
<b>Critères d'évaluation :</b> - Compréhension par l'étudiante des concepts exposés. - Ampleur et de la difficulté du sujet à traiter. - Connaissance ou expérience déjà acquise sur le sujet. - Intérêt du sujet pour le champ professionnel. - Pertinence ou du réalisme des buts poursuivis démarche proposée. - Validité et originalité de la démarche proposée. - Respect des règles éthiques. - Clarté de l'argumentation. - Cohérence entre questions de recherche, objectifs et démarche. - Adéquation des références bibliographiques par rapport à la problématique. Soutenance du projet : au fil du semestre 4 au plus tard en semaine 37				
<b>7 Modalités de remédiation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible		<b>7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b> <input type="checkbox"/> remédiation possible		

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé  
**Filière :** Ergothérapie

<b>1</b>	<b>Intitulé du module</b>	<b>Travail de bachelor projet</b>	<b>2010-2011</b>
----------	---------------------------	-----------------------------------	------------------

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> pas de remédiation                     | <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation          |
| <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) |

### Autres modalités de remédiation

En vertu du «Guide de réalisation, de présentation et d'évaluation des travaux de bachelor pour l'obtention du diplôme de Bachelor en ergothérapie 2011», les dispositions de remédiation sont les suivantes :

« 1.3. L'acceptation du projet conditionne la poursuite du travail. Un projet non validé avant la fin de l'année académique (semaine 37) dans laquelle il a démarré peut faire l'objet d'une remédiation au plus tard jusqu'à la semaine 44, consécutive à la reprise du semestre d'automne. En cas de nouvel échec, les étudiant-e-s en ergothérapie peuvent présenter un nouveau projet (ou un nouveau thème suivi d'un nouveau projet) l'année suivante (répétition du module). Si ce projet est refusé par le jury, l'étudiant-e est définitivement éliminé-e (échec à un module répété).

Un projet non soutenu à la semaine 44 après le terme de l'année académique dans laquelle il a démarré est considéré comme un échec et nécessite de répéter le module « Travail de bachelor projet » en présentant le projet l'année suivante.

Si pour des raisons indépendantes de la quantité et de la qualité du travail fourni par l'étudiant-e, les délais de soutenance du projet ou de sa remédiation ne peuvent pas être tenus, le ou la responsable du module peut accorder un délai supplémentaire (au plus tard semaine 50). La demande motivée est faite par écrit au ou à la responsable du module par l'étudiant-e avec signature du ou de la référent-e.

17.1 Si le projet obtient la note Fx, l'étudiant-e doit le reprendre en tenant compte des remarques qui lui ont été faites et le soutenir à nouveau, dans un délai d'un mois. »

<b>8</b>	<b>Remarques</b>
----------	------------------

<b>9</b>	<b>Bibliographie</b>
----------	----------------------

<b>10</b>	<b>Enseignants</b>
-----------	--------------------

**Nom du responsable de module \***  
OPPIZZI Luca

**Descriptif validé le \***  
09.02.2011

**Descriptif validé par \***  
MEYER Sylvie